

HONORAIRES D'AGENCE

VENTE

(à compter du 06/08/2020)

Mandat Simple :

Moins de 50 000 €	10 %
De 50 001 € à 100 000 €	7 %
Plus de 100 001 €	5 %

Mandat Exclusif :

Moins de 50 000 €	8 %
Plus de 50 001 €	4 %

SYNDIC

A définir selon la copropriété

LOCATION SAISONNIERE

(Publicité, dossier de réservation, rédaction du bail, état des lieux, perception des arrhes, loyer et caution, remboursement de la caution, suivi des entreprises (ménage, jardin, piscine)

25 % T.T.C sur les loyers encaissés